

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ÉTUDE DES CRÉDITS

2018
2019



Renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Avis à l'utilisateur

Les données présentées dans ce cahier sont établies en fonction des résultats au 28 février 2018, à l'exception des demandes pour lesquelles le ministère diffuse déjà des renseignements sur son site Web. Dans ces cas, l'information est présentée au 31 décembre 2017.

Le document présenté à l'égard de l'Étude des crédits 2018-2019 diffère dans sa forme et son contenu par rapport aux versions déposées lors des années antérieures.

Lexique

NP : Demande de renseignement particulier qui ne semble pas pertinente à l'Étude des crédits

HQ : Demande de renseignement particulier répondue par Hydro-Québec

MESI: Demande de renseignement particulier qui doit être adressée au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MFFP: Demande de renseignement particulier qui doit être adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

QG : Demande de renseignement particulier répondue dans le cahier de renseignements généraux du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

QOF : Demande de renseignement particulier répondue par une question du cahier de renseignements généraux de l'opposition officielle

TEQ : Demande de renseignement particulier répondue par Transition énergétique Québec

WEB : Demande de renseignement disponible sur un site Web.

TABLE DES MATIÈRES DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENT PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

		SE RÉFÉRER À
1	<p>POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR 2017-2018, INDIQUER :</p> <p>A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION;</p> <p>B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV;</p> <p>C) LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION.</p>	QGMO-DIV-2
2	<p>LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS (INCLUANT LES FORMATIONS CONTINUES ET CELLES MENANT À L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION OU D'UN DIPLÔME), CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018. INDIQUER :</p> <p>A) LE LIEU;</p> <p>B) LE COÛT;</p> <p>C) LA OU LES DATES DE PARTICIPATION;</p> <p>D) LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;</p> <p>E) LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ;</p> <p>F) LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.</p>	QGMO-DEP-18 QGMCE-4
3	<p>SOMMES DÉPENSÉES EN 2017-2018 (ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019) PAR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. VENTILER SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSES, SOIT S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS OU DE LICENCES, DE MATÉRIEL, D'ENTRETIEN OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).</p>	QGMO-RI-4
4	<p>LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS A PARTICIPÉ LE MINISTÈRE EN 2017-2018, EN INDIQUANT POUR CHACUN :</p> <p>A) SON MANDAT;</p> <p>B) LA LISTE DES MEMBRES;</p> <p>C) LE BUDGET DÉPENSÉ;</p> <p>D) LE MONTANT VENTILÉ POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS OU AUTRES;</p> <p>E) LES RÉSULTATS ATTEINTS.</p>	QGMO-DIV-4
5	<p>NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS PAR SECTEURS AU MINISTÈRE ET DANS CHAQUE ORGANISME QUI EN RELÈVE EN 2017-2018 ET COMPARAISON AVEC LES CINQ ANNÉES FINANCIÈRES PRÉCÉDENTES. PRÉCISER POUR CHAQUE SECTEUR ET POUR CHAQUE ANNÉE LE NOMBRE ET LE POURCENTAGE D'EMPLOYÉS DEVENUS PERMANENTS.</p>	QGMO-RH 1 N

		SE RÉFÉRER À
6	COPIE ET DÉTAIL DE TOUTE DEMANDE DE RÉDUCTION, DE CONSOLIDATION, D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DE MOYENS OU DE COMPRESSIONS DE DÉPENSES, REÇUE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN RELÈVE EN 2017-2018. FOURNIR L'ENSEMBLE DES ÉCHANGES, CORRESPONDANCES OU AUTRES À CE SUJET.	GQSCT-4 QGSCT-5 QGSCT-8
7	Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2017-2018, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.	GQMO-DEP-11
8	Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2017-2018 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.	GQMO-DEP-12
9	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2017-2018. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	GQMO-DEP-13
10	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2017-2018.	GQMO-DEP-4
11	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR 2017-2018 :</p> <p>A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES RÉALISÉS; B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX; C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS; D) LA LISTE DES CONCOURS QUI ONT PRIS FIN.</p>	GQMO-DIV-3
12	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, CONCERNANT LES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ ET DE SENSIBILISATION, FOURNIR POUR 2017-2018 :</p> <p>A) LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES; B) LES COÛTS DE CES CAMPAGNES; C) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER; D) LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE; E) LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE.</p>	WEB ¹

¹ <http://mern.gouv.qc.ca/ministere/acces/document-diffuses-systematiquement/>

		SE RÉFÉRER À
13	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTIONS, LE MONTANT GLOBAL ATTRIBUÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN, POUR 2017-2018 :</p> <p>A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION; B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES; C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ.</p> <p>FOURNIR ÉGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ÉTÉ REJETÉS POUR CHAQUE PROGRAMME.</p>	GQMO-DEP-14
14	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR 2017-2018 :</p> <p>A) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE NOM DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS S ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES; B) LE MONTANT DÉPENSÉ PAR LA DIRECTION, DÉPARTEMENT OU DIVISION DES COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES; C) LE NOMBRE ET LE DÉTAIL DES RENCONTRES DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES AVEC D'AUTRES INSTANCES OU ORGANISMES PUBLICS, VENTILÉ PAR INSTANCES OU ORGANISMES. D) LE TOTAL DES SOMMES INVESTIES EN VEILLE MÉDIATIQUE EN 2017-2018 AU SEIN DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS. FOURNIR LE NOM DU OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET LE DÉTAIL DES FACTURES PAYÉES. E) LE MONTANT TOTAL DES SOMMES INVESTIES EN VEILLE MÉDIATIQUE EN 2017-2018 AU SEIN DU CABINET DU MINISTRE. FOURNIR LE NOM DU OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET LE DÉTAIL DES FACTURES PAYÉES.</p>	GQMCE-3
15	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉS ET LES COÛTS RELIÉS À LA PRÉPARATION DE L'EXERCICE D'ÉTUDE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES (INCLUANT LES RÉPONSES AUX QUESTIONS ET LES PRÉSENCES EN COMMISSION PARLEMENTAIRE).</p>	GQMO-DEP-15
16	<p>POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, LE TOTAL ET LA VENTILATION DES CRÉANCES ET/OU AMENDES À RECOUVRER POUR CHACUNE DES ANNÉES 2011-2012 À 2017-2018, L'ÂGE DE CES CRÉANCES (VENTILÉ PAR ANNÉES) ET LES MOYENS ENTREPRIS POUR LES RECOUVRER. PRÉVISIONS POUR 2018-2019.</p>	GQMO-DEP-16
17	<p>NOMBRE DE FONCTIONNAIRES ET/OU, ETC TRAVAILLANT DIRECTEMENT POUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DANS CHACUNE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES EN 2016-2017 ET 2017-2018. ÉVOLUTION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES ET PROJECTION POUR LES 2 PROCHAINES ANNÉES.</p>	GQMO-RH-1 J) ET M)
18	<p>NOMBRE D'INSPECTEURS OU ETC ÉQUIVALENT POUR CHAQUE SECTEUR DU MINISTÈRE (FORÊT, MINES, ÉNERGIE, FAUNE) VENTILER PAR SECTEUR. NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES EN 2016-2017 ET 2017-2018, EN VENTILANT PAR SECTEUR ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.</p>	GQMO-DIV-1
19	<p>ÉVOLUTION DES BUDGETS RÉGIONAUX OU DÉVOLUS AUX BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES ET PROJECTION POUR LES 2 PROCHAINES ANNÉES, EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.</p>	GQMO-DEP-17

		SE RÉFÉRER À
20	POUR CHACUN DES POINTS SUIVANTS, VENTILER LES COÛTS DÉFRAYÉS PAR LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE AINSI QUE LE NOMBRE DE CAS RÉPERTORIÉS POUR 2016-2017 ET 2017-2018 : A) ALGUES BLEU-VERT DANS NOS PLANS D'EAU...	MFFP
21	LE DÉTAIL DES MONTANTS ALLOUÉS AU VOLET INNOVATION EN 2016-2017 ET 2017-2018.	PAGE 15
22	VENTILATION DES ETC PAR SECTEUR D'INTERVENTION (FORÊT, MINES, ÉNERGIE, FAUNES) POUR 2016-2017 ET 2017-2018. MASSE SALARIALE GLOBALE POUR CHACUNE DE CES CATÉGORIES.	PAGE 17
23A	LE NOMBRE D'EFFECTIFS (ETC) ATTITRÉ À LA GESTION DU FONDS VERT AU SEIN DU MINISTÈRE EN 2017-2018, VENTILÉ PAR POSTE. FOURNIR LA MASSE SALARIALE TOTALE.	MDDELCC
24A	LE TOTAL DES SOMMES DÉPENSÉES OU OCTROYÉES SOUS FORME D'AIDES FINANCIÈRES PAR LE MINISTÈRE PAR L'ENTREMISE DU FONDS VERT EN 2013-2014, 2014-2015, 2016-2017 ET 2017-2018, VENTILÉS PAR PROGRAMMES INSCRIT DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LE CAS ÉCHÉANT.	QGMDELCC-1
25A	LA LISTE DE TOUS LES PROJETS QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR L'ENTREMISE DU FONDS VERT, EN 2016-2017 ET 2017-2018 AVEC MENTION : A) LA DESCRIPTION DU PROJET; B) DE L'ENTREPRISE, DE L'ORGANISME OU DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE; C) DU PROGRAMME CONCERNÉ, LE CAS ÉCHÉANT; D) DU MONTANT DÉBOURSÉ; E) DE LA DATE DU DÉBOURSEMENT; F) DE L'OBJECTIF POURSUIVI EN TERMES DE RÉDUCTION DES GES. POUR CHACUN DE CES PROJETS FOURNIR LE CAS ÉCHÉANT UNE COPIE DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE MINISTÈRE, COMPRENANT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES EXIGENCES RELATIVES. POUR CHACUN DE CES PROJETS, FOURNIR LE CAS ÉCHÉANT UNE COPIE DE L'ÉVALUATION DU PROJET ET DES RÉSULTATS OBTENUS, NOTAMMENT EN TERMES DE RÉDUCTION DES GES.	QGMDELCC-1 TEQ
26A	CONCERNANT LA GESTION DU FONDS VERT PAR LE MINISTÈRE, FOURNIR POUR 2017-2018 : A) LA GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS; B) LES OBJECTIFS POURSUIVIS.	PAGE 19
27A	L'ÉTAT D'AVANCEMENT, LES SOMMES DÉPENSÉES, DE CHACUN DES GRANDS AXES (OU ORIENTATIONS) DE LA STRATÉGIE MARITIME. DÉTAIL DES ACTIONS ENTREPRISES, ET LE CAS ÉCHÉANT DES PROJETS SOUTENUS, PAR LE MINISTÈRE POUR CHACUNE DE CELLES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION 2015-2020 : 1) CONSACRER UNE ENVELOPPE DE 21,6 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA MISE EN VALEUR DE CERTAINS ATTRAITS NATURELS DU SAINT-LAURENT	QGMCE-2

		SE RÉFÉRER À
28A	FOURNIR UNE COPIE DE TOUTE ÉTUDE OU DOCUMENT CONCERNANT LE MARCHÉ DE LA CRYPTOMONNAIE, PRODUIT OU COMMANDÉ PAR LE MINISTÈRE OU HYDRO-QUÉBEC	NP
29A	FOURNIR UNE COPIE DE TOUTE ÉTUDE OU DOCUMENT CONCERNANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE, PRODUIT OU COMMANDÉ PAR LE MINISTÈRE OU HYDRO-QUÉBEC	NP
30A	FOURNIR UNE COPIE DE TOUTE ÉTUDE OU DOCUMENT CONCERNANT LE MARCHÉ DES CENTRES DE DONNÉES, PRODUIT OU COMMANDÉ PAR LE MINISTÈRE OU HYDRO-QUÉBEC	NP
31A	POUR CHACUN DES PROGRAMMES SUIVANTS, ET CE, POUR LES ANNÉES 2011 à 2017 (ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019), VEUILLEZ FOURNIR LA LISTE ET LE DÉTAIL DES PROJETS SUBVENTIONNÉS, LE POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES À L'ADMINISTRATION DE CHACUN DES PROGRAMMES, S'IL Y A LIEU, LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉS À CHACUN DES PROGRAMMES AINSI QUE LA MASSE SALARIALE, LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES POUR CHACUN DES PROGRAMMES EN INCLUANT LE NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE, MONTANT, ET DATE DE L'OCTROI DE L'AIDE DU PROGRAMME ET LE BUT DU PROJET : A) PROGRAMME NOVOCLIMAT...	TEQ
23B	LISTE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ET DES PROGRAMMES QUI ONT PRIS FIN AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES DANS LE VOLET ÉNERGIE. SPÉCIFIER L'ENVELOPPE ANNUELLE DE CHACUN.	PAGE 21
24B	CONCERNANT LA CENTRALE AU GAZ DE BÉCANCOUR, FOURNIR POUR LES ANNÉES 9 DERNIÈRES ANNÉES LE MONTANT DES COMPENSATIONS FINANCIÈRES VERSÉES À LA COMPAGNIE ALBERTAINE TRANSCANADA ENERGY POUR MAINTENIR LA CENTRALE EN RÉSERVE.	PAGE 23
25B	VEUILLEZ FOURNIR LE PLAN COMPLET ET DÉTAILLÉ, DE REMISE EN MARCHÉ ET DE REMISE À NIVEAU DE LA CENTRALE AU GAZ DE BÉCANCOUR, EN CAS DE BESOIN DE PUISSANCE IMMÉDIATE PAR LE RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC.	HQ
26B	ÉTAT DE LA SITUATION DES DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE IMPLIQUANT DES NÉGOCIATIONS ET/OU COMMUNICATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, INCLUANT: A) L'OBJET DES NÉGOCIATIONS/CONSULTATIONS; B) LA DATE DES RENCONTRES; C) L'ÉCHÉANCIER DES NÉGOCIATIONS; D) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LE GOUVERNEMENT ET LA LISTE DES TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS POUR LE GOUVERNEMENT; E) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ET LA LISTE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE.	PAGE 25

		SE RÉFÉRER À
27B	<p>CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ISSUE DE PROJETS HYDROÉLECTRIQUES DE 50 MW ET MOINS, MENTIONNEZ, VENTILÉ PAR ANNÉE DEPUIS SA CRÉATION :</p> <p>A) LES OBJECTIFS (EN MW) DU PROGRAMME; B) LA LISTE DES CONTRATS SIGNÉS; C) LA VALEUR DE CHACUN DES CONTRATS; D) LE NOMBRE DE MW PRODUIT PAR CHACUN.</p>	PAGE 27
28B	<p>CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR DES CENTRALES DE COGÉNÉRATION À BASE DE BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE DE 50 MW ET MOINS, MENTIONNEZ, VENTILÉ PAR ANNÉE DEPUIS SA CRÉATION :</p> <p>A) LES OBJECTIFS (EN MW) DU PROGRAMME; B) LA LISTE DES CONTRATS SIGNÉS; C) LE PRIX D'ACHAT POUR L'ANNÉE EN COURS; D) LA VALEUR DE CHACUN DES CONTRATS; E) LE NOMBRE DE MW PRODUIT PAR CHACUN.</p>	PAGE 29
29B	<p>DÉTAILS DE TOUTES LES SOMMES DÉPENSÉES POUR METTRE UN TERME AUX TRAVAUX D'EXPLORATION D'HYDROCARBURES SUR L'ÎLE D'ANTICOSTI. INCLURE LES DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS AUX ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS DES TRAVAUX D'EXPLORATION, LES SOMMES VERSÉS À DES TIERS, TELS QUE DES CABINETS D'AVOCATS OU DE COMPTABLES</p>	PAGE 31
30B	<p>DÉTAILS DES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX D'EXPLORATION AFIN DE CONNAÎTRE LE POTENTIEL PÉTROLIER ET GAZIER DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES</p>	PAGE 33
31B	<p>DÉTAILS DES PROJETS RETENUS ET DES SOMMES OCTROYÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 (ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019) POUR FAVORISER L'INNOVATION DANS CHACUN DES VOILETS SUIVANTS :</p> <p>A) DÉVELOPPER LA FILIÈRE QUÉBÉCOISE DES CARBURANTS RENOUVELABLES; B) SOUTENIR LA GÉOTHERMIE ET L'ÉNERGIE SOLAIRE; C) DÉVELOPPER LE SECTEUR DE L'HYDROGÈNE; D) DÉVELOPPER LES GAZOTECHNOLOGIES; E) DÉVELOPPER LE SECTEUR DES BIOMASSES.</p>	PAGE 35

		SE RÉFÉRER À
32	<p>POUR CHACUN DES PERMIS SUIVANTS :</p> <p>A) PERMIS DE RECHERCHE DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL; B) PERMIS DE LEVÉE GÉOGRAPHIQUE; C) PERMIS DE FORAGE; D) PERMIS DE COMPLÉTION DE PUIITS; E) PERMIS DE MODIFICATION DE PUIITS; F) BAUX D'EXPLOITATION.</p> <p>NOMBRE ET LISTE DES PERMIS ACCORDÉS EN 2015-2016, EN 2016-2017 ET EN 2017-2018, VEUILLEZ FOURNIR LES PRÉVISIONS POUR 2018-2019. SOMME TOTALE OBTENUE PAR LE MINISTÈRE POUR L'OCTROI DE CES PERMIS. NOMBRE ET LISTE DE CES PERMIS EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015, AU 31 MARS 2016 ET AU 31 MARS 2017, AINSI QUE LEUR DATE D'ÉCHÉANCE. NOMBRE ET LISTE DES PERMIS RÉVOQUÉS.</p>	QOF-52
33	EN 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018, POUR CHACUN DES PERMIS DE RECHERCHE DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL, LE TOTAL ET LE DÉTAIL DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LEURS DÉTENTEURS POUR CONSERVER LEURS PERMIS	QOF-53
34	<p>EN 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 POUR LES GAZ DE SCHISTES :</p> <p>A) NOMBRE DE PERMIS ÉMIS PAR LE MINISTÈRE RELATIVEMENT À L'EXPLORATION VENTILÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE; B) LISTE COMPLÈTE DES FORAGES ET DES FRACTURATIONS HYDRAULIQUES RÉALISÉS PAR CHACUN DES PERMIS OCTROYÉS; C) NOMBRE ET DÉTAIL DE CHACUNE DES INSPECTIONS RÉALISÉES PAR LE MINISTÈRE DANS LES PUIITS ACTUELS; D) NOMBRE ET DÉTAIL DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LE MINISTÈRE.</p>	QOF-54
35	MONTANT TOTAL ACCORDÉ EN 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES. NOMBRE D'ENTREPRISES QUI EN ONT BÉNÉFICIÉ..	PAGE 37
36	NOMBRE ET LISTE DES DEMANDES DE LETTRE D'INTENTION POUR L'UTILISATION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES REÇUES EN 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018. LISTE DES DEMANDES ACCEPTÉES.	QOF-55
37	NOMBRE ET LISTE DES DEMANDES DE RÉSERVE DE SUPERFICIE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES REÇUES EN 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018. LISTE DES DEMANDES ACCEPTÉES.	QOF-56
38	TOTAL DE LA PUISSANCE INSTALLÉE EN ÉNERGIE ÉOLIENNE AU DÉCEMBRE 2017. COÛT MOYEN DE PRODUCTION POUR CETTE ÉNERGIE.	PAGE 39
39	ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVEMENT À LA PRODUCTION DE PETITES CENTRALES HYDRO.	PAGE 41
40	POUR LES ANNÉES ALLANT DE 2013 À 2018 (AU 31 MARS 2018), DONNEZ LA VALEUR MONÉTAIRE ET LE VOLUME PAR TYPE DE MÉTAUX VOLÉ À HYDRO-QUÉBEC.	HQ
41	POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2011-2012 À 2017-2018, DONNEZ LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS ET CONSERVÉS QUI SONT EN LIEN AVEC LES ACHATS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE PAR HYDRO-QUÉBEC.	PAGE 43

		SE RÉFÉRER À
107	VENTILATION DES COUPURES BUDGÉTAIRES DANS LE PROGRAMME : A) ÉLÉMENT 1 (FORESTIER EN CHEF); B) ÉLÉMENT 2 (RESSOURCES FORESTIÈRES); C) ÉLÉMENT 3 (RESSOURCES MINÉRALES); D) ÉLÉMENT 4 (RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES); E) ÉLÉMENT 6 (OPÉRATIONS RÉGIONALES).	QGSCT-4 QGSCT-7 QGSCT-8 QGSCT-10
108	VENTILATION DES AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA DIRECTION DU MINISTÈRE ET ADMINISTRATION.	QGSCT-4 QGSCT-7 QGSCT-9 QGSCT-11
109	NOMBRE DE POSTES OU ETC COUPÉS AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES. NOMBRE DE POSTE OU ETC EN 2016-2017 ET 2017-2018 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019 AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES.	PAGE 45
110	POUR CHACUN DES PROGRAMMES SUIVANTS, LISTE ET DÉTAIL DES PROJETS SUBVENTIONNÉS, LE POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES À L'ADMINISTRATION DE CHACUN DES PROGRAMMES, S'IL YA LIEU, LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉS À CHACUN DES PROGRAMMES AINSI QUE LA MASSE SALARIALE, LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES POUR CHACUN DES PROGRAMMES EN INCLUANT LE NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE, MONTANT, ET DATE DE L'OCTROI DE L'AIDE DU PROGRAMME ET LE BUT DU PROJET : A) PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES; B) PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SOUS AMÉNAGEMENT FORESTIER À DES FINS DE BLEUETIÈRES.	PAGE 47
111	LISTE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ET DES PROGRAMMES QUI ONT PRIS FIN AU COURS DES 2 DERNIÈRES ANNÉES DANS LE VOLET TERRITOIRE. SPÉCIFIER L'ENVELOPPE ANNUELLE DE CHACUN.	PAGE 49
112	COPIE DES PRÉVISIONS POUR LES REVENUS TIRÉS DE L'EXPLOITATION DURABLE DE LA FORÊT POUR LES ANNÉES 2016-2017 À 2017-2018.	MFFP
113	LISTE DES NOUVEAUX BAUX DE VILLÉGIATURE OCTROYÉS LORS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE. SOMMES OBTENUES POUR L'ÉMISSION DE CES BAUX.	QOF-32
114	NOMBRE DE RENOUVELLEMENTS DE BAUX DE VILLÉGIATURE POUR 2017-2018 ET SOMMES OBTENUES POUR CES RENOUVELLEMENTS VENTILÉS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.	QOF-33
115	SOMMES SUPPLÉMENTAIRES OBTENUES PAR LA NOUVELLE MÉTHODE POUR ÉTABLIR LE LOYER DES TERRAINS DE VILLÉGIATURE OFFERTS EN LOCATION DEPUIS LE 1 ^{ER} NOVEMBRE 2003.	QOF-34
116	LISTE DES BAUX AYANT ÉTÉ TRANSFÉRÉS AUX MRC ET SOMMES GÉNÉRÉES POUR 2016-2017 ET 2017-2018.	QOF-36

		SE RÉFÉRER À
117	LISTE DES ÉCHANGES DE TERRAINS PUBLICS APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES. NOM DES BÉNÉFICIAIRES RAISON DE CES ÉCHANGES, MONTANTS DÉPENSÉS ET COMPENSATIONS ACCORDÉES, VENTILATION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.	QOF-37
118	BUDGET CONSACRÉ À LA RÉFORME CADASTRALE DEPUIS 2003 VENTILÉ PAR ANNÉE ET PRÉVISIONS POUR 2016-2017 ET 2017-2018. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.	QOF-38
119	DEPUIS 2005, QUELS SONT LES NOMS ET ADRESSES DES FIRMES PRIVÉES OU BUREAUX DE PROFESSIONNELS QUI ONT OBTENU DES CONTRATS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DU CADASTRE, EN PRÉCISANT : A) LA DATE; B) LA DURÉE; C) LE MONTANT DE CES CONTRATS; D) L'OBJET DES CONTRATS; E) LE PROCESSUS DE SÉLECTION.	QOF-39
135	NOMBRE DE CAMPS DE CHASSE ILLÉGAUX INCENDIÉS EN 2016-2017 ET 2017-2018 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019, VENTILÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	PAGE 51
138	CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE MINE D'OR À LA BAIE JAMES PAR GOLDCORP, FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES : A) ESTIMATION DES REDEVANCES QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PERCEVRA AVEC L'EXPLOITATION DE CE NOUVEAU GISEMENT	PAGE 53
139	ÉTAT DE LA SITUATION DES DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT MINIERS IMPLIQUANT DES NÉGOCIATIONS ET/OU COMMUNICATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, INCLUANT : A) L'OBJET DES NÉGOCIATIONS/CONSULTATIONS; B) LA DATE DES RENCONTRES; C) L'ÉCHÉANCIER DES NÉGOCIATIONS; D) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LE GOUVERNEMENT ET LA LISTE DES TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS POUR LE GOUVERNEMENT; E) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ET LA LISTE DES TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE.	PAGE 55
140	LISTE DES ENTREPRISES QUI FONT DE LA 2 ^E ET 3 ^E TRANSFORMATION.	MESI
141	QUANTITÉ DE MINÉRAI EXPLOITÉ AU QUÉBEC ET AYANT SUBI UNE TRANSFORMATION AUTRE QUE SON EXTRACTION, TRANSFORMÉ AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2016-2017 ET 2017-2018. VENTILATION PAR USINE, PAR TYPE DE TRANSFORMATION ET PAR TYPE DE MINÉRAI.	QOF-13

		SE RÉFÉRER À
142	VENTILATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET LA LISTE DES ENTREPRISES OU ORGANISMES DE MÊME QUE LES MONTANTS OCTROYÉS POUR 2016-2017 ET 2017-2018 : A) L'AIDE À L'EXPLORATION MINÉRAL; B) L'ASSISTANCE À L'INDUSTRIE MINÉRALE; C) LES AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT.	QOF-2
143	DÉPENSES D'EXPLORATION MINIÈRE AU QUÉBEC, POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES, HORS CHANTIER ET AU CHANTIER, PAR RÉGION ET PAR MINÉRAUX RECHERCHÉS. PRÉVISIONS DES DÉPENSES POUR 2017-2018.	QOF-3
144	COÛT DE RESTAURATION PRÉVU PAR LE MINISTÈRE DES SITES MINIERS SOUS SA RESPONSABILITÉ. LISTE DES SITES MINIERS SOUS SA RESPONSABILITÉ, EN INDIQUANT CEUX JUGÉS PROBLÉMATIQUES, CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX ET CEUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE EN 2016-2017 ET 2017-2018.	QOF-17
145	LISTE DES ENTENTES AYANT ÉTÉ SIGNÉES ENTRE LE MINISTÈRE ET UNE COMPAGNIE MINIÈRE POUR L'UTILISATION ET LA RESTAURATION DE SITES MINIERS ORPHELINS. MONTANT ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE POUR CHAQUE ENTENTE.	QOF-6
146	SOMME TOTALE OBTENUE PAR LE MINISTÈRE POUR L'OCTROI DES PERMIS DE PROSPECTION EN 2016-2017 ET 2017-2018. NOMBRE DE PERMIS DE PROSPECTION EN VIGUEUR AU 31 MARS 2017 ET AU 31 DÉCEMBRE 2017.	QOF-7
147	SOMME TOTALE OBTENUE PAR LE MINISTÈRE POUR L'OCTROI DES CLAIMS EN 2016-2017 ET 2017-2018. NOMBRE DE CLAIMS EN VIGUEUR AU 31 MARS 2017 ET AU 31 DÉCEMBRE 2017.	QOF-8
148	SOMME TOTALE OBTENUE PAR LE MINISTÈRE POUR L'OCTROI ET LE RENOUELEMENT DES BAUX MINIERS EN 2016-2017 ET 2017-2018. LISTE ET NOMBRE DE BAUX EN VIGUEUR AU 31 MARS 2017 ET AU 31 DÉCEMBRE 2017. VENTILÉ PAR OCTROI ET PAR RENOUELEMENT.	QOF-9
149	SOMME TOTALE OBTENUE PAR LE MINISTÈRE POUR L'OCTROI ET LE RENOUELEMENT DES BAUX D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EN 2016-2017 ET 2017-2018. LISTE ET NOMBRE DE BAUX EN VIGUEUR AU 31 MARS 2017 ET AU 31 MARS 2018. VENTILÉS PAR OCTROI ET RENOUELEMENT.	QOF-9
150	MONTANT, NOMBRE ET NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DU « CRÉDIT DE DROITS REMBOURSABLE POUR PERTE » POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.	PAGE 57

		SE RÉFÉRER À
151	MONTANTS ACCORDÉS, MONTANT PRÉVUS ET NOM DES BÉNÉFICIAIRES POUR : A) ALLOCATION ADDITIONNELLE POUR UNE MINE SITUÉE DANS LE NORD QUÉBÉCOIS; B) ALLOCATION POUR AMORTISSEMENT; C) ALLOCATION POUR EXPLORATION; D) ALLOCATION POUR AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR AVANT PRODUCTION; E) ALLOCATION POUR AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR APRÈS PRODUCTION; F) ALLOCATION POUR TRAITEMENT. POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES, EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.	PAGE 59
152	DÉTAILS DE L'IMPACT DES NOUVELLES RÈGLES D'APPLICATION POUR LES TRAVAUX FINANCÉS PAR ACTIONS ACCRÉDITIVES, DONT L'EXCLUSION DE CERTAINS FRAIS.	PAGE 61
153	DÉTAILS DE L'IMPACT DES RÈGLES S'APPLIQUANT AUX PIERRES PRÉCIEUSES.	PAGE 63
154	ÉTAT DE LA SITUATION DES FIDUCIES POUR L'ENVIRONNEMENT VENTILÉ PAR MINE.	PAGE 65
155	VENTILATION DES DROITS MINIERES PAYÉS ET IMPAYÉS, EN VENTILANT PAR ANNÉE ET PAR MINERAI EXPLOITÉ, DE 2007-2008 À 2016-2017. ACTIONS POSÉES POUR RÉCUPÉRER CES MONTANTS.	QOF-11
156	LISTE DES AVIS D'INFRACTIONS ÉMIS PAR LE SECTEUR MINE DU MINISTÈRE POUR 2016-2017 ET 2017-2018. MONTANT RÉCOLTÉ ET INFRACTIONS COMMISES.	QOF-14
157	TONNAGE EXTRAIT EN 2016-2017 ET 2017-2018. VENTILATION PAR TYPE DE MINERAI ET PAR MINE.	QOF-15
158	LISTE DES CLAIMS N'AYANT PAS RESPECTÉ LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCES OU DE RENOUVELLEMENT EN 2016-2017 ET 2017-2018 VENTILÉ PAR OBLIGATION NON RESPECTÉE.	QOF-16
159	COPIE DES PLANS DE RESTAURATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT QUE LE MINISTÈRE A EN SA POSSESSION. MONTANT DE LA GARANTIE ÉTABLI POUR CHACUN DE CES PLANS ET MONTANT RÉEL VERSÉ POUR CETTE GARANTIE.	QOF-4
160	COPIE DES PLANS D'ACTION DU MINISTÈRE POUR LA RESTAURATION DES SITES MINIERES SOUS SA RESPONSABILITÉ. MONTANT DES TRAVAUX PRÉVUS POUR CHAQUE SITE. DÉTAIL SITE PAR SITE. MONTANT DÉPENSÉ EN 2016-2017 ET 2017-2018.	QOF-17
161	POUR CHACUN DES PROGRAMMES ET AIDES FINANCIÈRES SUIVANTS, MENTIONNER LE NOMBRE D'INTERVENTION OU PROJET SOUTENU AINSI QUE LE MONTANT CONSENTI PAR PROGRAMME ET AIDE FINANCIÈRE ET L'ORGANISME RESPONSABLE POUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES : A) AÉROTHERME À CONDENSATION...	TEQ

		SE RÉFÉRER À
162	POUR LES PROGRAMMES DE TECHNOCLIMAT ET D'AIDE À L'INNOVATION EN ÉNERGIE, FOURNIR LA LISTE DES PROJETS RETENUS EN 2017-2018, LE NOMBRE DE PROJETS SOUMIS, L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE, LE COÛT TOTAL DU PROJET, LES GES OU JOULES ÉCONOMISÉS ET UNE BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET.	TEQ
163	DANS LE CADRE DU PROGRAMME ROULEZ ÉLECTRIQUE, NOMBRE ET MONTANT TOTAL DES RABAIS ACCORDÉS, VENTILÉ PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRES (PARTICULIERS, ENTREPRISES, MUNICIPALITÉS OU OBNL). INDIQUER AUSSI LE NOMBRE DE DEMANDES ET LE MONTANT TOTAL ACCORDÉ DEPUIS LE DÉBUT DE CE PROGRAMME.	TEQ
164	MONTANT VERSÉ EN 2016-2017 ET 2017-2018 POUR L'AIDE FINANCIÈRE À L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE 240 VOLTS À DOMICILE.	TEQ
165	BILAN ET BUDGET OCTROYÉ AU PLAN DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2017-2018 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019.	TEQ
166	LISTE DE TOUS LES COMITÉS (AVEC DES MINISTÈRES, ORGANISMES OU TOUT AUTRE PARTENAIRE) DONT A FAIT PARTIE LE BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES EN 2016-2017 ET 2017-2018 EN PRÉCISANT LE MANDAT POUR CHACUN.	TEQ
167	LA LISTE ET LE DÉTAIL DE TOUS LES PROGRAMMES GÉRÉS PAR LE MINISTÈRE, PAR PROGRAMME ET PAR ANNÉE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES : A) LES FRAIS DE GESTION; B) L'AIDE VERSÉE; C) LE NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS CONCERNÉS : i) RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE; D) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS; E) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES; F) LA DATE PRÉVUE DU DÉBUT DE CHAQUE PROJET; G) VALEUR DES PROJETS.	PAGE 67
168	LA LISTE ET LE DÉTAIL DE TOUS LES PROJETS D'EXPLOITATION OU D'EXPLORATION MINIÈRE AU QUÉBEC PAR ANNÉE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES : A) L'AIDE VERSÉE PAR LE GOUVERNEMENT (INDIQUER LA PROVENANCE); B) LES ENTREPRISES CONCERNÉES : i) RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE; C) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS; D) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES; E) LA DATE PRÉVUE DU DÉBUT DE CHAQUE PROJET; F) VALEUR DE L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE À TERME POUR LES PROJETS.	PAGE 69

		SE RÉFÉRER À
169	<p>POUR CHACUN DES PROJETS D'EXPLOITATION MINIÈRE DÉMARRÉS OU EN PROCESSUS D'ÉVALUATION DEPUIS 2003 :</p> <p>A) DÉLAIS DE MISE EN SERVICE ENTRE LES PREMIÈRES DÉMARCHES AVEC LE MINISTÈRE ET LE DÉBUT DES TRAVAUX; B) NOMBRE DE PROJETS DEPUIS 2003 : C) MINÉRAIS VISÉS; D) DATE PRÉVUE DE FIN D'EXPLOITATION; E) COÛT TOTAL DU PROJET; F) MONTANTS VERSÉS PAR LES ENTREPRISES AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.</p>	PAGE 71
180	<p>CONCERNANT LES MESURES SERVANT À APPUYER L'EXPLORATION MINIÈRE, PRÉSENTÉES EN PAGE B.193 DU PLAN BUDGÉTAIRE DE 2016-2017, DONNEZ PAR TYPE DE MESURES ET SELON LES ANNÉES :</p> <p>A) LE NOMBRE D'ENTREPRISES ESTIMÉ QUI BÉNÉFICIERONT DE LA MESURE; B) LA VALEUR MOYENNE DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT POUR UNE ENTREPRISE; C) L'IMPACT ESTIMÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOI.</p>	PAGE 73

QUESTION PARTICULIÈRE # 21 : LE DÉTAIL DES MONTANTS ALLOUÉS AU VOLET INNOVATION EN 2016-2017 ET 2017-2018

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles participe annuellement à *l'Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation dans l'administration publique québécoise* menée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle inventorie tous les projets de recherche et développement intra-muros et extra-muros, y compris les contrats, les subventions et les bourses octroyés à l'externe ainsi que les programmes d'aide à l'innovation et à la diffusion de la culture scientifique et technologique.

Les résultats de l'enquête précitée sont publiés sur le site de l'Institut de la statistique du Québec, pour les exercices financiers allant de 2009-2010 à 2015-2016, par ministère et organisme et selon le domaine scientifique. Les dépenses de l'administration publique sont regroupées selon les différents types de programmes, soit :

- Programmes de recherche intra-muros
- Programmes de recherche extra-muros
- Programmes d'aide à l'innovation
- Programmes d'aide à la diffusion de la culture scientifique et technologique

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/recherche-developpement/secteur-etat/depenses_adm_pub.htm

Les données pour l'année financière 2016-2017 sont présentement en traitement par l'Institut de la statistique du Québec. Leur publication est prévue en avril 2018.

Ces renseignements sont requis conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (Chapitre I-13.011) selon laquelle toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut et de lui transmettre ces renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit. Par ailleurs, l'Institut est tenu de respecter le caractère confidentiel des données ainsi recueillies.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 22 : VENTILATION DES ETC PAR SECTEUR D'INTERVENTION (FORÊTS, MINES, ÉNERGIE, FAUNE) POUR 2017-2018
ET 2018-2019. MASSE SALARIALE GLOBALE POUR CHACUNE DE CES CATÉGORIES**

	2017-2018	
	Énergie	Mines
Masse salariale	5 796,2	15 411,2
ETC ⁽¹⁾	238,0	

⁽¹⁾ Le calcul des ETC pour les secteurs Énergie et Mines est regroupé depuis 2017-2018.

Les secteurs des Forêts et de la Faune relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis avril 2014.

QUESTION PARTICULIÈRE # 26A : CONCERNANT LA GESTION DU FONDS VERT PAR LE MINISTÈRE, FOURNIR POUR 2018-2019 :

- A) LE CADRE DE GESTION UTILISÉ;**
- B) LA GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS;**
- C) LES OBJECTIFS POURSUIVIS.**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ne gère pas de programmes normés financés par le Fonds vert pour l'exercice 2018-2019. Toutefois, des projets spécifiques, financés par le Fonds vert, sont sous la responsabilité directe du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces projets ont fait l'objet de décrets ministériels ou de contrats en accord avec l'entente administrative de gestion conclue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement à la mise en œuvre des actions financées du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

QUESTION PARTICULIÈRE # 23 B : LISTE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ET DES PROGRAMMES QUI ONT PRIS FIN AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES DANS LE VOLET ÉNERGIE. SPÉCIFIER L'ENVELOPPE ANNUELLE DE CHACUN.

Aucun programme n'a débuté ou n'a pris fin en 2017-2018.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 24B : CONCERNANT LA CENTRALE AU GAZ DE BÉCANCOUR, FOURNIR POUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES
LE MONTANT DES COMPENSATIONS FINANCIÈRES VERSÉES À LA COMPAGNIE ALBERTAINE TRANSCANADA ENERGY
POUR MAINTENIR LA CENTRALE EN RÉSERVE**

Aucune compensation financière n'a été versée à TransCanada Energy par le ministère de l'Énergie des Ressources naturelles en 2017-2018.

QUESTION PARTICULIÈRE # 26B : ÉTAT DE SITUATION DES DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE IMPLIQUANT DES NÉGOCIATIONS ET/OU COMMUNICATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, INCLUANT :

- A) L'OBJET DES NÉGOCIATIONS OU DES CONSULTATIONS**
- B) LA DATE DES RENCONTRES**
- C) L'ÉCHÉANCIER DES NÉGOCIATIONS**
- D) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LE GOUVERNEMENT ET LA LISTE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS POUR LE GOUVERNEMENT**
- E) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ET LA LISTE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE**

Aucune négociation n'a eu lieu en 2017-2018.

QUESTION PARTICULIÈRE # 27B : CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ISSUE DE PROJETS HYDROÉLECTRIQUES DE 50 MW ET MOINS, MENTIONNEZ, VENTILÉ PAR ANNÉE DEPUIS SA CRÉATION :

- A. LES OBJECTIFS (EN MW) DU PROGRAMME;**
- B. LA LISTE DES CONTRATS SIGNÉS;**
- C. LA VALEUR DE CHACUN DES CONTRATS;**
- D. LE NOMBRE DE MW PRODUIT PAR CHACUN.**

A) Le programme d'achat d'électricité, lancé le 15 juillet 2009 par Hydro-Québec Distribution, permet de soutenir le développement de projets de petites centrales hydroélectriques au bénéfice des régions du Québec. Le programme visait l'acquisition de 150 MW d'électricité issue de projets hydroélectriques communautaires ou autochtones.

B) et D)

Nom du site	Nom du promoteur	Date du contrat d'achat	Puissances contractuelles (MW)	Énergie livrée (MWh) ¹
Chutes à Thompson	Société d'énergie Rivière Franquelin inc.	22 janvier 2010	9,9	40 385
Chute-Garneau	Ville de Saguenay	27 juillet 2010	5,3	27 000
Pont-Arnaud	Ville de Saguenay	27 juillet 2010	8,0	44 000
Chute Sainte-Anne	Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc.	1 ^{er} mai 2011	23,2	83 460
Courbe du Sault	Société d'énergie Rivière Sheldrake inc.	22 février 2012	25	86 383
Val-Jalbert	Énergie hydroélectrique Ouatouchouan Société en commandite	25 mai 2012	16	78 094
Chute du Quatre Milles	Énergie hydroélectrique Pessamit Société en commandite	29 juin 2012	5,5	29 942
Chute du Six Milles (Chutes du Faux Canal)	Énergie hydroélectrique Pessamit Société en commandite	29 juin 2012	13,2	63 874
11 ^e Chute, rivière Mistassini	Énergie hydroélectrique Mistassini, Société en commandite	10 février 2016	16	91 154

¹ Énergie livrée estimée pour une année contractuelle de 365 jours.

C) La valeur de chacun des contrats est en fonction de l'énergie livrée par le fournisseur. Conformément à la décision de la Régie de l'énergie D-2009-094, le 13 juillet 2009, le prix d'achat de l'électricité est de 7,5 ¢/kWh, indexé annuellement à un taux fixe de 2,5 %.

QUESTION PARTICULIÈRE # 28B : CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR DES CENTRALES DE COGÉNÉRATION À BASE DE BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE DE 50 MW ET MOINS, MENTIONNEZ, VENTILÉ PAR ANNÉE DEPUIS SA CRÉATION :

- A. LES OBJECTIFS (EN MW) DU PROGRAMME;**
- B. LA LISTE DES CONTRATS SIGNÉS;**
- C. LE PRIX D'ACHAT POUR L'ANNÉE EN COURS;**
- D. LA VALEUR DE CHACUN DES CONTRATS;**
- E. LE NOMBRE DE MW PRODUIT PAR CHACUN.**

- A)** Le Programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle visait à combler un bloc de 300 MW. Il a pris fin en décembre 2015 et a permis de signer 18 contrats d'approvisionnement en électricité totalisant 299 MW.
- B)** Aucun contrat signé durant l'année financière 2017-2018.
- C)** Le prix d'achat de l'électricité a été fixé à 10,6 ¢/kWh au 1^{er} janvier 2012. Ce prix est indexé annuellement selon l'évolution de l'Indice des prix à la consommation au Canada (11,1 ¢/kWh en dollar de 2017).
- D)** La valeur de chacun des contrats est en fonction de l'énergie livrée par le fournisseur.
- E)** Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ne dispose pas de cette information.

QUESTION PARTICULIÈRE # 29B : DÉTAILS DE TOUTES LES SOMMES DÉPENSÉES POUR METTRE UN TERME AUX TRAVAUX D'EXPLORATION D'HYDROCARBURES SUR L'ÎLE D'ANTICOSTI. INCLURE LES DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS AUX ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS DES TRAVAUX D'EXPLORATION, LES SOMMES VERSÉES À DES TIERS, TELS QUE DES CABINETS D'AVOCATS OU DE COMPTABLES

Toutes les sommes dépensées pour mettre un terme aux travaux d'exploration d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, incluant les sommes versées à des tiers, ont été déboursées par le ministère des Finances du Québec.

Selon les informations publiques disponibles, à l'été et à l'automne 2017, le Gouvernement du Québec a annoncé des ententes d'indemnisation totalisant 62 M\$ (Junex [5,5 M\$], Corridor Resources [19,5 M\$], Pétrolia [20,5 M\$], Maurel & Prom [16,2 M\$] et Transamerican Energy [300 k\$]).

Ces montants d'indemnisation ont été négociés sur la base des dépenses ayant été encourues sur ces permis de recherche au cours des dernières années. Les pertes de valeur associées à la diminution de l'intérêt économique de ces permis de recherche, tout comme celles pouvant être associées à leur valeur marchande, n'ont pas été prises en compte dans ce calcul.

QUESTION PARTICULIÈRE # 30B : DÉTAILS DES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX D'EXPLORATION AFIN DE CONNAÎTRE LE POTENTIEL PÉTROLIER ET GAZIER DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Toutes les dépenses et tous les investissements de l'État en vue de réaliser des travaux d'exploration afin de connaître le potentiel pétrolier et gazier de l'île d'Anticosti ont été réalisés par Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec (IQ). IQ est une société d'état dont le ministre responsable est le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Rappel de l'entente et des informations connues sur les coûts :

- Le 13 février 2014, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'il s'engageait à financer, avec la société Maurel & Prom, un programme d'exploration de 100 M\$ pour mettre en valeur les permis d'exploration sur l'île d'Anticosti détenus antérieurement par Pétrolia et Corridor Resources.
- L'entente a ainsi permis la création d'une société en commandite, soit Hydrocarbures Anticosti S.E.C. Pour sa part, Ressources Québec détenait 35 % de la coentreprise et les trois autres partenaires en détenaient 21,7 % chacun.
- Selon les informations publiques disponibles, entre mars 2014 et mars 2017, 29 M\$ auraient été décaissés pour des travaux d'exploration comprenant notamment 12 sondages stratigraphiques.

QUESTION PARTICULIÈRE # 31B : DÉTAIL DES PROJETS RETENUS ET DES SOMMES OCTROYÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 (ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019), POUR FAVORISER L'INNOVATION DANS CHACUN DES VOLETS SUIVANTS :

- A) DÉVELOPPER LA FILIÈRE QUÉBÉCOISE DES CARBURANTS RENOUEVABLES;**
- B) SOUTENIR LA GÉOTHERMIE ET L'ÉNERGIE SOLAIRE;**
- C) DÉVELOPPER LE SECTEUR DE L'HYDROGÈNE;**
- D) DÉVELOPPER LES ÉLECTROTECHNOLOGIES;**
- E) DÉVELOPPER LES GAZOTECHNOLOGIES**
- F) DÉVELOPPER LE SECTEUR DES BIOMASSES**

C) Pour cette réponse, veuillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers #74 de l'opposition officielle.

A) B) D) E) F) Aucune somme n'a été octroyée en 2017-2018 par le MERN.

QUESTION PARTICULIÈRE # 35 : MONTANT TOTAL ACCORDÉ EN 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES. NOMBRE D'ENTREPRISES QUI EN ONT BÉNÉFICIÉ.

Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources est une mesure fiscale qui n'est pas sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 38 : TOTAL DE LA PUISSANCE INSTALLÉE EN ÉNERGIE ÉOLIENNE AU 31 DÉCEMBRE 2017
COÛT MOYEN DE PRODUCTION POUR CETTE ÉNERGIE.**

A. Total de la puissance installée en énergie éolienne au 28 février 2018

En date du 28 février 2018, 3 878,9 MW étaient en opération.

B. Coût moyen de production pour cette énergie

Résumé du coût des projets éoliens retenus				
Initiative	Coût de l'énergie (¢/kWh)	Intégration et raccordement (¢/kWh)	Équilibrage (¢/kWh)	Coût total moyen (¢/kWh)
Contrats de gré à gré¹	ND	ND	ND	ND
1^{er} appel d'offres (1 000 MW)²	6,5	1,3	0,5	8,3
2^e appel d'offres (2 000 MW)²	8,7	1,3	0,5	10,5
3^e appel d'offres (500 MW)³	11,1	2,0	0,5	13,6
4^e appel d'offres (450 MW)⁴	6,3	1,3	0,6	8,2

¹ Information confidentielle, car ententes privées.

² En cents de 2007.

³ En cents de 2009.

⁴ En cents de 2014.

Note : Il s'agit de valeurs moyennes actualisées fournies par Hydro-Québec lors de l'annonce des soumissions retenues à l'issue des divers appels d'offres. Ces valeurs sont indexées, pour la plupart, à l'inflation sur une base annuelle.

QUESTION PARTICULIÈRE # 39 : ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVEMENT À LA PRODUCTION DE PETITES CENTRALES HYDRO

Dans le cadre de la Politique énergétique 2030, le gouvernement s'est engagé à augmenter la production d'électricité renouvelable par la mise en service de six projets de mini-centrales dont le gouvernement a annoncé la reprise des travaux :

- Chute Sainte-Anne;
- Chutes du Six Milles;
- Chute du Quatre Milles;
- Centrale Saint-Gabriel;
- Onzième chute;
- Barrage B (Manouane Sipi).

La mini-centrale Chute Sainte-Anne a été mise en service le 1^{er} février 2017 et celle de la Onzième chute le 2 décembre 2017.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'intervient pas financièrement dans le développement des projets de mini-centrales.

La liste complète des soumissions reçues par Hydro-Québec apparaît sur le site d'Hydro-Québec :

http://www.hydroquebec.com/4d_includes/depdoc/cpe/fr/PAESoumissionsrecues17mars.pdf

La liste complète des soumissions retenues par Hydro-Québec apparaît sur le site d'Hydro-Québec :

http://www.hydroquebec.com/4d_includes/depdoc/cpe/fr/PCH_Soumissions_retenues.pdf

QUESTION PARTICULIÈRE # 41 : POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2011-2012 À 2017-2018, DONNEZ LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS ET CONSERVÉS QUI SONT EN LIEN AVEC LES ACHATS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE PAR HYDRO-QUÉBEC

Selon une étude produite en 2013 par la firme Secor-KPMG pour le compte de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable et l'Association canadienne de l'énergie éolienne, cette industrie serait responsable de 5 000 emplois directs et indirects au Québec annuellement, dont 1 200 dans des entreprises éoliennes situées dans la région désignée de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et la municipalité régionale de comté de La Matanie.

QUESTION PARTICULIÈRE # 109 : NOMBRE DE POSTES OU ETC COUPÉS AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES. NOMBRE DE POSTES OU ETC EN 2015-2016 ET 2016-2017 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019 AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES.

Entité budgétaire de l'exercice 2017-2018	Nombre de postes coupés - Attrition (régulier) 2017-2018
826 - Fonds des ressources naturelles - Volet gestion des hydrocarbures	0
826 - Fonds des ressources naturelles - Volet patrimoine minier	0
826 - Fonds des ressources naturelles - Volet gestion de l'activité minière	0

QUESTION PARTICULIÈRE # 110 : POUR CHACUN DES PROGRAMMES SUIVANTS, LISTE ET DÉTAIL DES PROJETS SUBVENTIONNÉS, LE POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES À L'ADMINISTRATION DE CHACUN DES PROGRAMMES, S'IL Y A LIEU, LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉS À CHACUN DES PROGRAMMES AINSI QUE LA MASSE SALARIALE, LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES POUR CHACUN DES PROGRAMMES EN INCLUANT LE NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE, MONTANT, ET DATE DE L'OCTROI DE L'AIDE DU PROGRAMME ET LE BUT DU PROJET :

A) PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES;
B) PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SOUS AMÉNAGEMENT FORESTIER À DES FINS DE BLEUETIÈRES.

Programme	Projets subventionnés	Pourcentage des sommes accordées à l'administration de chacun des programmes, s'il y a lieu, le nombre d'ETC et la masse salariale.	Liste des bénéficiaires pour chacun des programmes en incluant le nom de l'organisme ou de l'entreprise, montant, et date de l'octroi de l'aide du programme et but du projet
A) Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes	Ce programme vise à réserver et à rendre accessibles par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles des terres du domaine de l'État, mais aussi à encadrer l'attribution de droits fonciers. Aucun projet n'est subventionné dans le cadre de ce programme.	Somme accordée à l'administration du programme : aucune Nombre d'ETC : 0,51 Masse salariale : 33,5 k\$	Aucune aide financière n'est octroyée dans le cadre de ce programme.
B) Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuétières	Ce programme vise à permettre l'aménagement de bleuétières de type forêt/bleuet sur les terres du domaine de l'État sous aménagement forestier. Aucun projet n'est subventionné dans le cadre de ce programme.	Somme accordée à l'administration du programme : aucune Nombre d'ETC : 0,71 Masse salariale : 36,4 k\$	Aucune aide financière n'est octroyée dans le cadre de ce programme.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 111 : LISTE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ET DES PROGRAMMES QUI ONT PRIS FIN
AU COURS DES 2 DERNIÈRES ANNÉES DANS LE VOLET TERRITOIRE. SPÉCIFIER L'ENVELOPPE ANNUELLE DE CHACUN**

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes

Le 10 mai 2017, le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes (décret 466-2017) a remplacé le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

Aucune enveloppe budgétaire n'est associée au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 135 : NOMBRE DE CAMPS DE CHASSE ILLÉGAUX
INCENDIÉS EN 2016-2017 ET 2017-2018 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019,
VENTILÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

Région	2017-2018 ¹
Bas-Saint-Laurent	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6
Capitale-Nationale	10
Mauricie	7
Estrie	11
Montréal	0
Outaouais	0
Abitibi-Témiscamingue	0
Côte-Nord	7
Nord-du-Québec	10
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
Chaudière-Appalaches	3
Laval	0
Lanaudière	1
Laurentides	0
Montréal	0
Centre-du-Québec	0

Précision : Nombre de brûlages d'occupants sans droit - OSD (camps, chalets, remises et tours de guet habitables) sur les terres du domaine de l'État effectués par le MERN.

¹ Données au 28 février 2018

**QUESTION PARTICULIÈRE # 138 : CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE MINE D'OR
À LA BAIE-JAMES PAR GOLDCORP, FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES :**
A) ESTIMATION DES REDEVANCES QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PERCEVRA AVEC L'EXPLOITATION DE CE NOUVEAU GISEMENT

Le montant des redevances estimées à l'égard d'un exploitant en particulier est une donnée confidentielle obtenue dans l'application de la Loi sur l'impôt minier administrée par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

QUESTION PARTICULIÈRE # 139 : ÉTAT DE LA SITUATION DES DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENTS MINIERS IMPLIQUANT DES NÉGOCIATIONS ET/OU COMMUNICATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, INCLUANT :

- A) L'OBJET DES NÉGOCIATIONS/CONSULTATIONS;**
- B) LA DATE DES RENCONTRES;**
- C) L'ÉCHÉANCIER DES NÉGOCIATIONS;**
- D) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LE GOUVERNEMENT ET LA LISTE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS POUR LE GOUVERNEMENT;**
- E) LE NOM DU NÉGOCIATEUR POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ET LA LISTE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.**

A) Mise en œuvre de l'entente sur la consultation et l'accommodement de la communauté d'Abitibiwinni (Pikogan) concernant les projets miniers.

B) 17 mai 2017 (Montréal), 23 novembre 2017 (Québec).

C) L'entente est entrée en vigueur au printemps 2017. Aucun échéancier de mise en œuvre n'a été établi.

D) Représentants gouvernementaux :
David Saint-Pierre (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) [17 mai et 23 novembre 2017]
Olivier Bourdages-Sylvain (Secrétariat aux affaires autochtones) [17 mai et 23 novembre 2017]
François Martin (MFFP) et Julie Samson (MDDELCC) [17 mai par téléphone et 23 novembre 2017 en personne]

Certains renseignements demandés sont des renseignements confidentiels au sens de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

E) En ce qui a trait à l'information recherchée, ces renseignements sont des renseignements personnels confidentiels au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 150 : MONTANT, NOMBRE ET NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DU « CRÉDIT DE DROITS REMBOURSABLE POUR PERTE »
POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

Le nom des bénéficiaires et le montant d'allocation par bénéficiaire sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE # 151 : MONTANTS ACCORDÉS, MONTANTS PRÉVUS ET NOM DES BÉNÉFICIAIRES POUR :

A) ALLOCATION ADDITIONNELLE POUR UNE MINE SITUÉE DANS LE NORD QUÉBÉCOIS

Les montants accordés et prévus dans le cadre de cette nouvelle allocation sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier administrée par l'Agence du revenu du Québec.

B) ALLOCATION POUR AMORTISSEMENT

Le nom des bénéficiaires et le montant d'allocation par bénéficiaire sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec.

C) ALLOCATION POUR EXPLORATION;

Le nom des bénéficiaires et le montant d'allocation par bénéficiaire sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

D) ALLOCATION POUR AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR AVANT PRODUCTION

Le nom des bénéficiaires et le montant d'allocation par bénéficiaire sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

E) ALLOCATION POUR AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR APRÈS PRODUCTION

Les montants accordés à titre d'allocation pour aménagement et mise en valeur après production sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

F) ALLOCATION POUR TRAITEMENT; POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES, EN VENTILANT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

Les montants accordés à titre d'allocation pour traitement sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier qui est administrée par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 152 : DÉTAILS DE L'IMPACT DES NOUVELLES RÈGLES D'APPLICATION
POUR LES TRAVAUX FINANCÉS PAR ACTIONS ACCRÉDITIVES DONT L'EXCLUSION DE CERTAINS FRAIS.**

En vertu de la réforme du régime d'impôt minier du 30 mars 2010 :

FRAIS D'EXPLORATION

- 1) Tous les frais d'exploration d'un exploitant qui sont financés par l'émission d'actions accréditatives et renoncés en faveur d'un investisseur ne sont plus admissibles au crédit de droits remboursable pour perte.
- 2) 50 % seulement des frais d'exploration admissibles et non renoncés par un exploitant qui n'exploite pas une substance minérale (sociétés d'exploration) donnent droit au crédit de droits remboursable pour perte, à un taux de 16 %.
- 3) Les frais d'exploration admissibles et non renoncés par un exploitant qui exploite une substance minérale (sociétés productrices) donnent droit à une allocation pour exploration limitée à 10 % du profit minier.

FRAIS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR AVANT PRODUCTION

- 1) Tous les frais d'aménagement et de mise en valeur avant production d'un exploitant qui sont financés par l'émission d'actions accréditatives et renoncés en faveur d'un investisseur ne sont plus admissibles au crédit de droits remboursable pour perte.
- 2) Les frais d'aménagement et de mise en valeur avant production admissibles et non renoncés par un exploitant (que celui-ci soit une société d'exploration ou une société productrice) donnent droit au crédit de droits remboursable pour perte, à un taux de 16 %.

QUESTION PARTICULIÈRE # 153 : DÉTAILS DE L'IMPACT DES RÈGLES S'APPLIQUANT AUX PIERRES PRÉCIEUSES

Les règles s'appliquant aux pierres précieuses ont été introduites lors de la réforme du régime d'impôt minier, le 30 mars 2010, en vue de l'exploitation du diamant au Québec. De 2010 à 2015, aucune mine diamantifère n'était en production. Depuis 2015, les résultats des sociétés sont déposés à l'Agence du revenu du Québec qui applique la Loi sur l'impôt minier.

QUESTION PARTICULIÈRE # 154 : ÉTAT DE LA SITUATION DES FIDUCIES POUR L'ENVIRONNEMENT VENTILÉ PAR MINE.

Le nom des exploitants qui contribuent à une fiducie pour l'environnement ainsi que le montant des cotisations qui y sont versées sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'impôt minier, dont l'administration relève de l'Agence du Revenu du Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 167 : LISTE ET DÉTAIL DE TOUS LES PROGRAMMES GÉRÉS PAR LE MINISTÈRE. PAR PROGRAMME ET ANNÉE
POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES :**

- A) LES FRAIS DE GESTION;**
- B) L'AIDE VERSÉE;**
- C) LE NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS CONCERNÉS (RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE);**
- D) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS;**
- E) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES;**
- F) LA DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE CHAQUE PROJET;**
- G) VALEUR DES PROJETS.**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'administre aucun programme d'aide au secteur minier, à l'exception du Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) lancé en mai 2017. Ce programme s'adresse directement aux entreprises du secteur minier. Le PARIDM accorde des subventions aux entreprises du secteur minier pour des projets de recherche et d'innovation réalisés avec des organismes de recherche québécois (universités, collèges, centres et consortium de recherche).

- La demande de Viridis Terra Innovations inc. (Viridis), pour son projet de développement d'une méthode innovatrice de biorestauration des sites miniers, a été acceptée. Elle se verra octroyer une subvention maximale de 132 278 \$ pour son projet d'une valeur de 477 813 \$.

PROGRAMME	A) LES FRAIS DE GESTION	B) L'AIDE VERSÉE	C) LE NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS CONCERNÉS (RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE)	D) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS	E) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES	F) LA DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE CHAQUE PROJET	G) VALEUR DES PROJETS
Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM)	Aucun	0 \$ versé sur une subvention maximale octroyée de 132 278 \$	1	Projet de développement d'une méthode innovatrice de biorestauration des sites miniers	Non disponible	1 ^{er} juin 2017	Valeur du projet de recherche : 477 813 \$

**QUESTION PARTICULIÈRE # 168 : LISTE ET DÉTAIL DE TOUS LES PROJETS D'EXPLOITATION OU D'EXPLORATION MINIÈRE AU QUÉBEC PAR ANNÉE
POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES :**

- A) L'AIDE VERSÉE PAR LE GOUVERNEMENT (INDIQUER LA PROVENANCE);**
- B) LES ENTREPRISES CONCERNÉES (RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE);**
- C) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS;**
- D) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES;**
- E) LA DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE CHAQUE PROJET;**
- F) VALEUR DE L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE À TERME POUR LES PROJETS.**

A) L'AIDE VERSÉE PAR LE GOUVERNEMENT (INDIQUER LA PROVENANCE) :

Pour cette question, veuillez vous référer à la question 167 du second groupe d'opposition.

Le Ministère diffuse de l'information sur certains projets. Les informations et documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère : <https://mern.gouv.qc.ca/ministere/projets-majeurs/>.

B) LES ENTREPRISES CONCERNÉES (RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE);

Annuellement, le Ministère publie un rapport sur les activités minières au Québec. Le dernier rapport publié concerne l'année 2015 et celui de l'année 2016 devrait être publié prochainement. Ce document contient notamment de l'information sur l'exploration et l'exploitation minière par région et par type de minerai, pour les différents projets et promoteurs concernés. Pour les projets miniers ayant minimalement atteint le stade de mise en valeur, la durée de production prévue y est également disponible.

Ce document est disponible sur le site Internet du Ministère : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports.jsp>.

C) INDIQUER LES MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS : voir réponse à la sous-question B).

D) LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES : voir réponse à la sous-question A).

E) LA DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE CHAQUE PROJET : voir réponse à la sous-question B).

F) VALEUR DE L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE À TERME POUR LES PROJETS : voir réponse à la sous-question A).

QUESTION PARTICULIÈRE # 169 : POUR CHACUN DES PROJETS D'EXPLOITATION MINIÈRE DÉMARRÉS OU EN PROCESSUS D'ÉVALUATION DEPUIS 2003 :

- A) DÉLAI DE MISE EN SERVICE ENTRE LES PREMIÈRES DÉMARCHES AVEC LE MINISTÈRE ET LE DÉBUT DES TRAVAUX;**
- B) LE NOMBRE DE PROJETS DEPUIS 2003;**
- C) MINÉRAIS VISÉS PAR LES PROJETS;**
- D) DATE PRÉVUE DE FIN D'EXPLOITATION;**
- E) COÛT TOTAL DU PROJET;**
- F) MONTANT VERSÉ PAR LES ENTREPRISES AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.**

A) DÉLAI DE MISE EN SERVICE ENTRE LES PREMIÈRES DÉMARCHES AVEC LE MINISTÈRE ET LE DÉBUT DES TRAVAUX :

Cette question ne s'applique pas pour le Ministère puisque le permis pour exploiter (bail minier) est le dernier permis obtenu par la société minière qui doit avoir obtenu au préalable tous les autres permis, notamment ceux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les délais de traitement pour la délivrance de permis sont diffusés sur le site du Ministère :

- Attribution de baux : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/titres/titres-exploitation.jsp>
- Restauration des sites miniers : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/restauration-miniére/les-dispositions-legislatives/>

B), C), D) et E)

Pour ces réponses, veuillez vous référer à la question 168 de la deuxième opposition.

F) MONTANT VERSÉ PAR LES ENTREPRISES AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES :

En vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière, les entreprises assujetties doivent notamment déclarer les montants versés aux communautés et aux organismes autochtones à compter du 1^{er} juin 2017. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est responsable de l'administration de cette Loi. Les premières déclarations de cette nature seront connues lorsque l'AMF publiera son rapport, au plus tard, en juillet 2018.

QUESTION PARTICULIÈRE # 180 : CONCERNANT LES MESURES SERVANT À APPUYER L'EXPLORATION MINIÈRE, DONNEZ PAR TYPE DE MESURES ET PAR ANNÉES, POUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES :

- A) LE NOMBRE D'ENTREPRISES ESTIMÉ QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE LA MESURE;
B) LA VALEUR MOYENNE DE L'AIDE APPORTÉE;
C) L'IMPACT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS.**

MESURES	NOMBRE D'ENTREPRISES ESTIMÉ QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE LA MESURE	VALEUR MOYENNE DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT POUR UNE ENTREPRISE	IMPACT ESTIMÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS
1) Report d'un an de la hausse de la tarification des titres miniers	540 entreprises d'exploration minière	925 \$ par entreprise en moyenne en 2017	ND
2) Réduction pour deux ans du coût minimum des travaux à effectuer sur un claim	Environ 540 entreprises d'exploration minière	7 400 \$ en moyenne en 2017	Maintien d'environ 45 emplois, par année, pendant deux ans
3) Renouvellement du mandat de SIDEX. Mesure annoncée dans le cadre du budget 2015-2016 de prolonger jusqu'en mars 2025 l'existence de SIDEX.	<p>Toutes les entreprises minières en exploration qui ont des projets au Québec.</p> <p>La mission de SIDEX étant d'investir dans les projets d'exploration pour diversifier l'inventaire minéral du Québec. SIDEX travaille avec les sociétés explorant de nouvelles substances, qui utilisent de nouveaux modèles d'exploration et cherchent à ouvrir de nouveaux territoires à fort potentiel de découverte.</p> <p>Toutes les entreprises minières qui correspondent à la mission de SIDEX peuvent bénéficier de son financement.</p>	<p>Environ 220 000\$ par entreprise en 2017.</p> <p>http://www.sidex.ca/projets/</p>	ND

4) Amélioration des connaissances géoscientifiques sur le territoire du Plan Nord	ND	S. O.	ND
5) Développement responsable de l'industrie minière	S. O. ¹	S. O.	S. O.
6) Élargissement de la définition des frais d'exploration pour inclure certaines dépenses liées aux études environnementales et aux consultations des communautés	Cette mesure est essentiellement une mesure d'harmonisation à une mesure fédérale.	S. O.	ND

¹ Les travaux de recherche sont réalisés par des chercheurs universitaires et les projets appuyés par l'industrie minière



Énergie et Ressources
naturelles

Québec 